

Cléricalisme : des nouvelles des Petites Soeurs de Marie, Mère du Rédempteur

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 12 avril 2019



Voici un communiqué de l'Association de Soutien aux Petites Soeurs de Marie, Mère du Rédempteur :

Chers amis,

Il est temps de vous donner des nouvelles, suite à notre dernier communiqué du 8 novembre 2018, dans lequel nous vous indiquions que les Petites Sœurs de Marie, acculées par la pression insoutenable exercée sur elles par les autorités ecclésiastiques n'avaient pas eu d'autre solution que de demander, chacune individuellement, à être relevées de leurs vœux. Nous vous informions également de notre lettre adressée à Son Eminence, le Cardinal **Joao BRAZ DE AVIZ**, Préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée, afin de lui exprimer notre consternation et de l'informer officiellement de nos actions de soutien en faveur des Petites Sœurs.

Dans sa réponse du 20 novembre 2018, le Dicastère a indiqué aux Petites Sœurs ne pas vouloir se prononcer sur leurs demandes de sortie, sans attirer leur attention sur les graves conséquences que cela entraînerait pour chacune d'elles. Précisons, ici, que ce n'est pas sans avoir, en conscience, réfléchi à ces graves conséquences que les Petites Sœurs de Marie ont

fait cette demande. Mais, au regard des prises de position du Dicastère, comment pourraient-elles envisager autrement une sortie paisible de cette situation ?

Le même jour, le Dicastère a répondu à la lettre du Comité de soutien du 1er novembre 2018. Dans sa réponse, il indique notamment et nous nous en réjouissons, son souhait de « ...ramener aussitôt que possible l'institut à sa vie régulière, dans le respect de son droit propre et de ses traditions légitimes ». Il précise, aussi et surtout, reconnaître que la situation actuelle a été, nous le citons : « provoquée par les indéniables difficultés rencontrées avec l'Ordinaire compétent pour cet institut de droit Diocésain ». Autrement dit, avec l'évêque de Laval, Mgr **Scherrer** et nous pouvons ajouter, pour des questions sur lesquelles il n'avait pas compétence, puisqu'elles ne regardaient en rien la vie de l'Institut. Enfin, dans son courrier, il ne fait plus allusion au problème de gouvernance évoqué au début de cette affaire. Les investigations menées par les Commissaires et les témoignages publics de chacune des Petites Sœurs (publiés sur notre site), ont sans doute coupé court à ces fausses accusations.

Les Petites Sœurs se réjouissent que le Dicastère reconnaisse, enfin, que la véritable cause de cette situation repose sur « les indéniables difficultés » rencontrées avec Mgr Scherrer. Elles espèrent, maintenant, que les choses vont pouvoir se débloquer, pour leur permettre de retrouver rapidement leur vie régulière, comme semble le désirer, aussi, les autorités romaines. Pour avancer dans cette voie, elles ont adressé une nouvelle lettre au Dicastère, le 12 décembre 2018, en formulant simplement leurs attentes et des propositions :

1. « ... nous avons cru percevoir la possibilité de trouver enfin un terrain d'entente et de compréhension ; dans ce cas, nous serions bien sûr ravies de ne pas persister dans notre demande de sortie, car nous aimons notre vie religieuse, nous aimons notre Institut et nous aimons l'Eglise. »

.../...

« ... nous souhaiterions pouvoir renouer le dialogue avec notre évêque référent, Mgr Scherrer », après nomination d'un « amiable compositeur » représentant du Dicastère pour la vie Consacrée et un autre, représentant le Dicastère pour les évêques. Ce qui permettra d'acter les points d'accord et de restaurer la confiance.

Dans le cas où ce dialogue ne serait pas possible, les Petites Sœurs demandent simplement de ne plus dépendre de l'évêque de Laval, mais d'un autre évêque prêt à les accueillir.

Malheureusement, dans sa réponse du 28 Janvier 2019, le Dicastère n'a pas retenu la proposition des Petites Sœurs d'organiser une rencontre avec Mgr Scherrer, pour renouer le dialogue. Une nouvelle fois, les Petites Sœurs se retrouvent désappointées par cette position incompréhensible du Dicastère qui semble, maintenant, s'opposer à ce que des religieuses soient en contact avec leur évêque référent, pour dialoguer et envisager leur avenir... A moins que ce ne soit Mgr Scherrer, lui-même, qui ne le souhaite pas, constatant que le Dicastère envisage « ... ramener aussitôt que possible l'institut à sa vie régulière, dans le respect de son droit propre et de ses traditions légitimes ». En effet, Mgr Scherrer s'était donné pour mission de faire changer les Petites Sœurs dans les manières de vivre leur charisme, en leur faisant prendre un tournant décisif vers la modernité. Peut-être n'a-t-il pas encore compris l'attachement des Petites Sœurs à leurs traditions ? Cet aspect ne semble pourtant pas gêner le

Dicastère qui n'a pas manqué de préciser à ces dernières, dans une récente correspondance : « ... les « autorités » ecclésiales voudraient du mal aux Instituts que vous appelez « classiques » - ce qui est totalement infondé : il existe dans l'Église universelle de très nombreux Instituts religieux « Classiques », dont bon nombre le sont même davantage que vous... ».

Dans cette même lettre du 28 janvier 2019, le Dicastère ne répond pas, non plus, sur les « amiables compositeurs » bienveillants et objectifs sollicités par les Petites Sœurs, ni sur la solution de se tourner vers un autre évêque référent prêt à les accueillir. En fait, comme simple réponse, il se contente uniquement de proposer aux Petites Sœurs, une rencontre avec un évêque, ami proche de Mgr Scherrer, qui entretient par ailleurs, des relations professionnelles avec un membre de la famille de ce dernier.

Cette proposition du Dicastère est en fort décalage avec la demande des Petites sœurs. En effet, les liens amicaux des uns avec les autres sont largement connus depuis longtemps. Sans mettre en doute la probité de cet interlocuteur désigné, les conditions de neutralité, légitimement souhaitées par les Petites sœurs, ne sont pas réunies. De fait, cet évêque, ami de Mgr Scherrer, pourrait rapidement se trouver en situation de conflit d'intérêt, incompatible avec la mission confiée par le Dicastère, ce qui nuirait immanquablement à l'efficacité de sa médiation.

Chacun peut facilement constater, que cette proposition du Dicastère ne correspondait pas à l'esprit de conciliation attendu par les Petites Sœurs de Marie. C'est pourquoi, à leur grand regret, les conditions favorables n'étant pas réunies, elles n'ont pas souhaité rencontrer cet évêque, au regard de ses liens étroits avec Mgr Scherrer.

Le 9 février 2019, les Petites Sœurs ont répondu dans ce sens au Dicastère en demandant, une ultime fois, puisqu'une rencontre avec Mgr Scherrer lui-même, semble impossible, de désigner un nouvel interlocuteur, sans lien particulier avec l'évêque de Laval et dont l'objectivité et la bienveillance ne pourront pas être mises en doute. À défaut, pour pouvoir vivre leur charisme dans la sérénité et la confiance, elles demandent au Dicastère d'accueillir favorablement leur deuxième proposition, qui était de les remettre entre les mains et sous la protection d'un évêque ayant accepté de les accueillir et qui attend l'aval du Dicastère.

--

.../...

Nous profitons également de ce communiqué pour attirer votre attention sur d'autres conséquences importantes de ce conflit :

Non seulement il déstabilise la Congrégation des Petites Sœurs de Marie Mère du Rédempteur, mais il déstabilise, aussi, toute la famille spirituelle de Mère Marie de la Croix. Le Tiers-Ordre (Association de laïcs) rattaché à l'Institut traverse actuellement une grave crise depuis ces événements. Un collectif de ses membres, vient d'adresser une lettre ouverte au Président de l'association, pour demander sa démission, suite à son manque de discernement dans cette affaire et suite à son manque de soutien aux Petites Sœurs.

Au plan civil, les dégâts qui se profilent ne sont pas moindres, avec un risque grave de

déstabiliser également les œuvres des Petites Sœurs. En effet, à travers une association de Laïcs, elles sont à la tête de 4 établissements (Ehpad) qui emploient près de 200 salariés. Ces établissements accueillent pas moins de 300 personnes âgées heureuses de pouvoir trouver des maisons animées par les principes évangéliques, pour vivre une retraite paisible, en accord avec leurs convictions.

Cette situation qui perdure inquiète au plan social, car avec les communautés des Petites Sœurs, ce sont leurs Ehpad qui sont aussi menacés, aussi bien dans l'Ouest, en Mayenne qu'en région Toulousaine. Il faut préciser que cette activité est sous le contrôle de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et des Conseils Départementaux. L'association des Petites Sœurs ne peut pas faire n'importe quoi en termes de gestion, d'où d'ailleurs, l'origine du litige initial avec Mgr Scherrer qui remettait en cause une décision prise en accord avec l'ARS et formalisée par un contrat passé avec cette dernière. Toute cette histoire risque de décrédibiliser l'association, auprès de l'ARS, dans sa capacité à gérer avec stabilité des établissements de santé, alors que jusqu'à présent elle est reconnue comme exemplaire dans sa gestion et dans son respect des normes et de la réglementation.

Chers amis, nous vous remercions une nouvelle fois pour votre soutien et nous sollicitons encore vos prières pour les Petites Sœurs de Marie Mère du Rédempteur.